

Nous pouvons maintenant passer à l'effet d'une élimination des droits tarifaires sur les importations canadiennes dans divers secteurs. Comme dans le cas des exportations, nous supposons que la suppression des droits tarifaires dans les secteurs dont les coefficients sont positifs n'aura aucun impact sur les importations canadiennes. Les deux dernières colonnes du tableau B-11 montrent les hausses possibles des importations canadiennes en provenance de l'UE. Tel que noté précédemment, l'avant-dernière colonne indique l'effet pour l'ensemble des secteurs dans les cas où l'élasticité tarifaire est négative (coefficient de régression négatif), tandis que la dernière colonne reproduit les mêmes valeurs mais uniquement pour les secteurs où le coefficient est significatif au seuil de 95 p. 100.

Une élimination complète des droits de douane entraînerait vraisemblablement une augmentation notable du volume des importations. Avec la suppression des droits tarifaires, l'augmentation des importations canadiennes en provenance de l'UE pourrait varier entre 2,9 et 3,6 milliards de dollars, c'est-à-dire entre 9,0 et 11,2 p. 100 du niveau de 1999. Il est fort possible que ces importations portent sur des produits intermédiaires moins coûteux, ce qui aiderait à améliorer la compétitivité des entreprises canadiennes et à créer des emplois. Encore une fois, les estimations au niveau agrégé correspondent assez bien à l'intervalle des valeurs obtenues au niveau sectoriel.

En termes monétaires, l'effet le plus important d'une élimination des droits tarifaires se ferait sentir dans les deux secteurs responsables d'environ la moitié des importations totales du Canada en provenance de l'UE – les *Machines et appareils mécaniques, matériel électrique, etc.* et les *Véhicules, aéronefs, navires et matériel de transport connexe*. Si les droits tarifaires canadiens dans ces secteurs sont déjà assez bas, les deux secteurs sont néanmoins très sensibles aux variations des droits tarifaires. Les estimations laissent penser qu'une diminution de 1 p. 100 des droits tarifaires dans ces secteurs entraînerait une augmentation d'environ 20 p. 100 des importations de machines et de matériel et d'équipement de transport. Ensemble, ces deux secteurs représentent environ 60 p. 100 de l'incidence totale de notre exercice de suppression des droits tarifaires. En outre, les deux estimations sont significatives.